

le silence et dans les veilles du cabinet que se forment les hommes vraiment instruits et capables.

Or, il est certain que cette science de l'étude s'apprend plus sûrement dans les Universités peu nombreuses; il faut que cette vérité ait été généralement sentie, puisque nous voyons en tant de pays les Universités des études réparties en diverses localités, dont plusieurs ne sont point des centres de populations nombreuses.

Ainsi la Suisse, dont la population est de 2 millions d'âmes, a 5 Universités: celles de Bâle, Berne, Zurich, Genève et Lausanne; la Hollande, dont la population est de 2 millions 400 mille habitants, a trois Universités: celles de Groningue, Leyde et Utrecht; les États pontificaux, dont la population est de 2 millions 600 mille âmes, ont 7 Universités: celles de Rome, Bologne, Camerino, Fermo, Ferrara, Macerata et Pérouse; enfin la Belgique, pour une population de 5 millions 800 mille habitants, a 4 Universités: celles de Bruxelles, Gand, Liège et Louvain.

Vous voyez, messieurs, que dans tous ces pays on a évité d'agglomérer les étudiants dans la capitale, et je suis persuadé que les études et la morale y ont gagné. Ne vous laissez donc pas aller trop facilement à ce scrupule qui, pour une pure formalité législative, vous porterait à empêcher cette année en Savoie ce qui s'y fait depuis un siècle et demi, à l'exemple de tous les pays que je vous ai cités, dont quelques-uns ne sont pas moins avancés que nous dans la carrière des sciences et de la liberté.

La Savoie, je le répète, ne manque pas d'hommes suffisamment instruits pour enseigner le droit et la médecine, et qui joignent à la capacité l'habitude de l'enseignement. Ils sont à même de professer ces cours nouveaux, dont M. le professeur Bertini vient de nous parler, pourvu qu'on leur communique les traités y relatifs.

La Commission a pensé que Chambéry ne fournit pas les éléments nécessaires pour l'enseignement de la troisième année de médecine. Je persiste à croire, ainsi que vous venez de l'entendre dire par notre honorable collègue le docteur Mongellaz, qu'il y a de sa part erreur de fait; les délibérations du Conseil général de Chambéry que j'ai citées plus haut font connaître qu'il y a dans cette ville de nombreux hôpitaux pour l'étude de la clinique et de la pathologie, et un amphithéâtre suffisamment alimenté de sujets pour les études anatomiques.

Enfin monsieur le rapporteur a dit que sous le rapport de la dépense elle serait à peu près la même à Turin ou à Chambéry, sauf pour les parents domiciliés dans cette dernière ville.

Je crois au contraire qu'il y a une assez grande différence, et s'il n'en était pas ainsi, on ne ferait pas des réclamations unanimes de toutes les parties de la Savoie contre l'appel des étudiants à Turin.

Je crois qu'en y comprenant les frais de voyage, la dépense pour les études d'un jeune savoisien à Turin est d'un tiers plus forte qu'à Chambéry, où un grand nombre d'habitants des provinces environnantes ont des relations de parenté ou d'amitié, qui leur facilitent l'entretien économique de leurs enfants.

Les parents sont encore mus par une autre considération que celle de l'économie pour désirer le séjour de leurs enfants à Chambéry; c'est comme je vous le disais tout à l'heure, la crainte de les voir livrés à eux-mêmes à Turin, lorsqu'ils viennent de sortir pour la première fois de la maison paternelle.

Le mal qui résulte pour le jeune savoisien de l'absence de

surveillance où il se trouve ici, pendant ses premières années de cours, compense bien l'avantage qu'il peut y trouver dans les relations personnelles dont vient de parler monsieur le rapporteur. Je crois, comme lui, qu'il est dans l'intérêt réciproque des habitants des deux pays de les entretenir aussi fréquentes que possible; mais aujourd'hui que les communications de tout genre sont si nombreuses, je crois qu'on peut, sans inconvénient, négliger celles dont les études universitaires sont l'occasion.

Quant aux autres, je le répète, je voterai toujours pour tout ce qui peut les multiplier, parce que je suis persuadé que le bonheur des deux peuples est intéressé au resserrement du lien fraternel heureusement cité en cette circonstance par monsieur le rapporteur; lien qui n'est pas moins cher à la Savoie qu'au Piémont.

Nous l'avons prouvé en toute circonstance, nous enfants de la Savoie, par notre dévouement à la cause commune, en lui sacrifiant généreusement au besoin notre sang et notre existence. L'honorable général notre collègue, auquel de glorieuses blessures ne permettent de se rendre qu'avec peine au milieu de nous, est le témoignage vivant que trouvent ici nos paroles.

J'espère, messieurs, qu'elles ne s'y seront pas fait entendre en vain pour obtenir le peu que nous vous demandons, et que vous satisferez vos frères d'au-delà les monts, par un vote digne à la fois de votre bienveillance pour eux et de leurs sentiments pour vous.

**MONGELLAZ.** D'après ce qui vient d'être dit par mon honorable collègue monsieur Brunet, qui a suivi de point en point et réfuté les motifs allégués par la Commission pour s'opposer à notre projet de loi, il ne me reste qu'à répondre à ce qu'a dit l'honorable professeur Bertini sur le peu d'importance des cours de médecine et de chirurgie à Chambéry, par ce qu'il n'y a pas, dit-il, d'encouragement et de succès là où les maîtres n'ont qu'un très-petit nombre d'élèves qui suivent leurs cours. Bien loin que cela soit un mal pour ces derniers, c'est plutôt un bien, selon moi, parce que les professeurs peuvent les instruire et les soigner avec plus de sollicitude et de fruit que dans une grande ville où le nombre des élèves est tel que les professeurs les connaissent à peine et se bornent à faire leurs cours. Dans une petite ville, au contraire, les élèves suivent les professeurs non-seulement à leurs cours universitaires, mais encore dans les visites privées chez leurs malades, sans parler des visites régulières qui sont faites dans les hôpitaux; de manière qu'il peuvent mieux apprendre à observer les maladies et qu'ils reçoivent ainsi sans peine et sans s'en douter d'excellentes leçons de médecine pratique. Il en est de même pour l'étude de la chirurgie; le professeur fait à ses élèves un cours de chirurgie pratique au lit même des malades, et peut ainsi leur communiquer beaucoup plus de détails touchant les appareils et les procédés de pansement que dans un cours public. D'un autre côté, je vous le demande, comment voulez-vous que nos étudiants à Turin puissent faire beaucoup de progrès dans l'art si difficile de bien observer, dans une ville et dans des hôpitaux où ils ne peuvent point interroger les malades, où ceux-ci, en vain questionnés sur leur position, ne répondent rien aux élèves qui veulent connaître leurs souffrances et les causes de leurs maladies, ou des accidents qui leur ont causé une plaie? Sous tous ces rapports l'avantage des élèves à Chambéry est manifeste et n'a pas besoin d'autre explication. L'essentiel pour eux c'est qu'ils puissent se faire comprendre et qu'ils soient compris des malades dont ils ont le même langage; ils peuvent par conséquent acquérir facilement des